

Assurer le suivi des salariés exposés aux rayonnements ionisants

Recyclage annuel du médecin du travail



EN PRÉSENTIEL Réf. 26b007

7h
Nous consulter

590 € HT - Repas inclus

Conformément à l'arrêté du 6 août 2024, ce recyclage d'un jour permet de mettre à jour ses connaissances et d'effectuer un échange de pratiques entre pairs avec un expert.

N

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Appréhender les dernières évolutions réglementaires concernant les rayonnements ionisants.
- Faire évoluer sa pratique pour une prévention et un suivi plus efficace des salariés exposés aux rayonnements ionisants.

Programme

- Point sur les évolutions réglementaires intervenues dans l'année dans le contenu de la formation spécifique telle que prévue par l'arrêté du 6 août 2024.
- Partage d'expériences entre pairs à partir des descriptifs d'activité transmis, notamment sur les difficultés rencontrées lors de suivis individuels renforcés de travailleurs exposés, ainsi que sur l'utilisation de SISERI.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Ressources et banques de données sur le secteur professionnel.
- Évaluation par quiz.

ANIMATION

Médecin du travail spécialisé en radioprotection

DÉROULEMENT

➤ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.

fometra
FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR